

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20100212-de-100212-07-DE
Date de signature : -
Date de réception : 15/02/2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2010

**OBJET : OUCHE CATIN – DUP – SAISINE DU JUGE DE
L'EXPROPRIATION EN FIXATION DES
INDEMNITES**

Monsieur Philippe RIOUX, Maire-Adjoint délégué à l'Aménagement de la Ville, expose :

Dans le cadre de la procédure d'expropriation du terrain cadastré section DD N°313 dépendant de la succession de Monsieur L'HIVER Charles situé au lieudit l'Ouche Catin, des offres d'indemnisation ont été adressées à l'ensemble des indivisaires. Certains ont répondu favorablement à cette offre, d'autres n'ont pas répondu.

Il convient donc de saisir le Juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités à verser aux propriétaires concernés

Je vous demande votre accord pour

- autoriser Monsieur le Maire à saisir le Juge de l'expropriation en vue de la fixation des indemnités représentatives de la valeur des parcelles expropriées.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents concernant cette procédure.

**Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité
accepte les propositions énoncées ci-dessus**

Exécutoire le

**LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué**

signé

Philippe RIOUX

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 15 février 2010

**LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué**

signé

Philippe RIOUX